COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2010					
Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 16 Procurations : 5	L'an deux mil dix, le seize novembre, à vingt heures, Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment conv qué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la président de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire.				
Convocation: 9 novembre 2010	Présents: M. Jean-Paul LERAY, Maire M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints M. Nicolas BOUCHER, Conseiller municipal délégué M. MMES Michel GRAVOUIL, Marie-Josèphe BATARD, Annie BARDOUL, Philippe BRIAND, Michèle FRANCHETEAU, Conseillers municipaux  Absents excusés: M. Jacques CHEVALIER, Conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Georges LECLEVE  MLLE Alice BICZYSKO, Conseillère municipale déléguée, pouvoir donné à M. Bernard CHAZELAS  MME Régine CORMIER, Conseillère municipale, pouvoir donné à M. Jean-Pierre GRANDJOUAN M. Eric LOMBREY, Conseiller municipal, pouvoir donné à M. Nicolas BOUCHER  M. Paul PIPAUD, Conseiller municipal, pouvoir donné à M. Jean-Paul LERAY M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal				
	A été élu secrétaire de séance : M. Michel GRAVOUIL				

<u>Compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2010</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal :

- d'y ajouter le point suivant : Construction salle des fêtes : Demande de subvention auprès du Conseil général,
- de retirer le point suivant : Cession de terrain.

Le Conseil municipal donne son accord.

### ≥ 2010/126 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du marché	Société	Objet du marché	Montant H.T.
26/10/10	HMI Grande Cuisine (44406 REZE CE-DEX)	Restaurant scolaire: 2 chariots de service 3 plateaux et un mixer plongeant	715,56 €
27/10/10	PAYSAGES DE RETZ (44680 CHE- MERE)	Travaux accès vestiaires terrain de foot : Engazonnement, clôture et portail	3 149,61 €
27/10/10	PINSON JOEL SARL (44680 CHEMERE)	Aménagement allée, parking terrain de foot et démolition	9 250,00 €
27/10/10	TRIO ALKATI (44690 LA HAYE FOUASSIERE)	Repas des Anciens 2010 : Animation	360,00 € TTC

08/11/10	PINSON JOEL SARL (44680 CHE-	Travaux de busage 26 rue du Béziau	5 617,50 €
	MERE)		
09/11/10	CREA SPORTS (49300 CHOLET)	Traçage peinture 2 terrains de badminton	670,00 €
09/11/10	COFELY (44802 SAINT HERBLAIN)	Contrat d'entretien annuel chaudières sale du	1 167,00 €
		théâtre, salle de sports et vestiaires de football	
09/11/10		Travaux extension salle de sports – Réserve :	
	MARS DE COUTAIS)	Lot 4 « Serrurerie » - Avenant 1 (plus-value	
		suite modification dimension portails)	

#### ≥ 2010/127 – Révision simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) : Bilan de la concertation

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de PLU en cours de révision simplifiée.

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains,

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat,

Vu le décret n°2001-260 du 27 mars 2001, modifiant le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 300-2 prévoyant à l'issue de la concertation, une présentation de son bilan par le maire et une délibération du Conseil municipal,

Vu la délibération n°2010/23 en date du 16 février 2010 prescrivant la révision simplifiée du PLU qui définit les modalités de la concertation suivante :

- articles dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la commune,
- mise en place de panneaux exposés en mairie,
- mise en place à la mairie d'un registre destiné à recueillir les observations du public.

Vu le débat sur les modifications apportées au Projet d'aménagement et de développement durable du PLU organisé au sein du Conseil municipal le 22 juin 2010,

Considérant que l'ensemble des modalités définies dans la délibération du 16 février 2010 prescrivant la révision simplifiée du PLU ont été remplies,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, tire le bilan suivant de la concertation :

- articles dans le bulletin municipal : Chéméré Infos n°71 de mars 2010, bulletin n°67 d'avril 2010, Chéméré Infos n°73 de septembre 2010 (compte-rendu du Conseil municipal), bulletin n°68 d'octobre 2010 (annonce de l'enquête publique),
- site Internet de la commune : Article n°306 de mars 2010, article n°363 du 15 septembre 2010, article n°388 du 19 octobre 2010, et les Chéméré Infos et bulletins de la commune,
- un panneau a été exposé dans le hall de la mairie du 19 juillet 2010 jusqu'à fin octobre 2010 avec un rappel dans la presse les 17 septembre 2010 (Ouest France et Presse Océan) et 22 octobre 2010 (Ouest France),
- un registre a été tenu à la disposition du public en mairie durant toute la durée de la concertation. Aucune observation n'a été consignée au registre.

## ≥ 2010/128 – Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« La commune est éligible à l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) et la convention signée avec les services de l'Etat se termine le 31 décembre 2010.

Cette assistance ATESAT est assurée par les services de la Direction départementale des territoires et de la mer, et porte sur les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie.

A compter du  $1^{er}$  janvier 2011, les prestations « permissions de voirie et alignement » ne seront plus assurées par les services de l'Etat.

Le montant de l'ATESAT pour l'année 2011 s'élève à 1 327,70 se décomposant de la manière suivante :

- Montant forfaitaire correspondant à la mission de base : 948,36 €
- Montant correspondant aux missions complémentaires (assistance à l'élaboration de programmes d'investissement et l'étude et la direction des petits travaux de modernisation ou d'aménagement de la voirie communale) : 379,34 € ».

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention ATESAT et les prestations

proposées, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas la renouveler.

#### **▶** 2010/129 – Acquisition de terrain (G 83)

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Au titre de notre constitution des réserves foncières, nous avions sollicité les propriétaires de la parcelle située rue de la Bride à Mains et cadastrée G 83 d'une contenance de 4 165 m², en zone Ul, pour qu'ils nous la cèdent.

Le service des domaines a été consulté et a estimé cette parcelle à  $0.76 \in le \ m^2$  avec une marge de 10%. Il vous est proposé de l'acquérir pour un prix de  $0.84 \in le \ m^2$ . ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée G 83 d'une contenance de 4 165 m² pour un prix fixé à 0.84 €/m²,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature de l'acte.

### ≥ 2010/130 – Tarifs Assainissement : Actualisation au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

«Le nouveau contrat d'affermage est en cours de signature avec la SAUR et prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Il convient aujourd'hui de fixer les nouveaux tarifs d'assainissement pour l'année 2011.

Il vous est proposé de maintenir le prix actuellement appliqué à l'usager (part fermier + part commune), ce qui a pour effet de transférer le gain obtenu sur le tarif de la SAUR vers le prix fixé par la commune.

Il vous est proposé de fixer les tarifs comme suit :

Contrat actuel				_	fs applicables à con janvier 2011	mpter du
Part Part Com- Total SAUR mune			Part SAUR Part Commune Total			
Redevance abonne- ment	30,21	12,88	43,09	18,00	25,09	43,09
Surtaxe au m <sup>3</sup>	0,6849	0,42	1,1049	0,525	0,5799	1,1049

L'augmentation des tarifs Assainissement de la « part communale » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ne se traduira pas par une augmentation des tarifs Assainissement puisque cette dernière est compensée par la baisse de la « part SAUR ». Ceci permettra à la collectivité de réhabiliter ses réseaux d'assainissement sans avoir recourir à un éventuel emprunt. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'appliquer les tarifs proposés pour application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, à savoir :

- redevance abonnement : 25,09 €,
- surtaxe au  $m^3$ : 0,5799 €.

### ≥ 2010/131 – Budget Commune 2010 : Décision modificative n°4

Suite à de nouvelles dépenses en fonctionnement (combustibles, subvention complémentaire pour l'AFR, entretien de bâtiments, travaux régies, ...) et en investissement (aménagement de sécurité des voies communales, bâtiment commercial, sécurité dans les bâtiments publics, ...), Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de la DM n°4 du budget 2010 de la commune.

Cette DM n°4 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement

33 621,00 €uros

- Section d'investissement :

49 525,00 €uros

Article	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 60621	5 500,00 €	
D 60628	5 000,00 €	
D 61522	8 000,00 €	
D 6231	250,00 €	
D 63512	846,00 €	

R 165  Total section d'investissement	49 525,00€	463,00 € 49 525,00€
R 1342		10 089,00 €
R 024		29 948,00 €
R 021		9 025,00 €
D 2318-121	15 000,00 €	
D 2313-186	15 000,00 €	
D 2313-185	9 375,00 €	
D 165	150,00 €	
D 2318-121 (040)	10 000,00 €	
INVESTISSEMENT	7 1	
Total section de fonctionnement	33 621,00 €	33 621,00 €
R 7788		6 700,00 €
R 7381		11 764,00 €
R 7336		87,00 €
R 7088		1 578,00 €
R 70323		64,00 €
R 70311		1 813,00 €
R 722 (042)		10 000,00 €
R 6097		1 469,00 €
R 6095	2 000,00 0	146,00 €
	•	
D 023 D 6574	9 025,00 € 5 000,00 €	

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, la DM n°4 du budget 2010 de la commune telle qu'elle leur a été présentée par Monsieur le Maire.

## ▶ 2010/132 – Construction salle des fêtes : Demande de subvention auprès du Conseil général Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Lors de sa dernière réunion, le Conseil municipal a décidé de réaliser la salle des fêtes qui aurait une fonction multiple permettant ainsi les différentes manifestations municipales, culturelles, associatives et autres.

Les travaux de construction de cette salle multifonctions seraient susceptibles d'être subventionnés par le Conseil général dans le cadre du Fonds d'aménagement communal (FAC).

Il vous est demandé de solliciter une subvention auprès du Conseil général pour ce dossier.».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de solliciter une subvention auprès du Conseil général dans le cadre du FAC,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mener ce dossier à bien.

### **▶** 2010/133 – Mobilier urbain

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, expose:

« La commune de CHEMERE a acquis le 11 décembre 2009 le garage situé au 17 rue de Nantes Sur ce bâtiment, il y a un panneau publicitaire appartenant à la société AFFIOUEST.

Cette dernière nous propose de réaliser, gratuitement, deux panneaux publicitaires (une face commune et une face publicité) de dimension de 2,40 m x 1,60 m qui pourraient être implantés aux entrées du bourg. La convention porterait sur une durée de 6 ans.

Il vous est demandé si vous êtes d'accord sur le principe d'implantation de panneaux publicitaires. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser l'implantation de panneaux publicitaires aux entrées du bourg,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

## ≥ 2010/134 – Conseil de la vie Sociale du Service des Soins Infirmiers à Domicile de SAINTE PAZANNE

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que suite à la mise en place du Conseil de la vie Sociale du Service des Soins Infirmiers à Domicile de SAINTE PAZANNE, une place

est réservée, à titre consultatif, à un représentant de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de nommer Madame Marie-Josèphe BATARD, comme déléguée titulaire et Madame Michèle FRANCHETEAU, comme déléguée suppléante.

# ▶ 2010/135 – Communauté de communes Cœur Pays de Retz : Mise à jour des délégués dans les commissions « Animation, jeunesse » et « Communication »

Suite à certaines modifications internes, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête à l'unanimité des membres présents, la liste des délégués désignés aux commissions « Animation, jeunesse » et « Communication » de la communauté de communes Cœur Pays de Retz comme suit :

Animation, jeunesse	<u>Titulaires :</u>
	Jean-Marie GATARD, Nicolas BOUCHER
	Suppléant :
	Georges LECLEVE
Communication	<u>Titulaires</u> :
	Georges LECLEVE, Jacques CHEVALIER
	Suppléante :
	Marie-Josèphe BATARD

#### **▶** Divers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique a autorisé dans son arrêté préfectoral n°2010 ICPE 155 en date du 8 novembre 2010, la communauté de communes de Pornic à exploiter un éco-centre de traitement, de valorisation et de stockage d'ordures ménagères situé à ARTHON EN RETZ, au lieu-dit « Sainte-Anne ».

Prochaine réunion de conseil reportée au mercredi 22 décembre 2010 à 20 heures.

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme :

### PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1039	12/10/2010	SORIN Patricia	Le Bled Mignon	C 534	Création d'un gîte
A 1040	12/10/2010	MAZAN Jérôme	39 bis et 39 ter rue du Brandais	G 2866	Construction de deux logements
A 1041	13/10/2010	GIRARD Anthony	20 bis rue du Brandais	G 1563 et 2751	Garage
A 1042	14/10/2010	RUZZANTE Mickaël	11 rue de la Bride à Mains	G 60, 1288 et 1289	Extension habitation + changement garage en bureau
A 1043	15/10/2010	FOUCHER André	2 impasse de la Motte Hiver	G 1764p	Maison habitation + garage
A 1044	18/10/2010	BERTHEBAUD Christian et Roselyne	20 rue des Moissonneurs	Lot n°12 - G 2913	Maison habitation
A 1045	30/10/2010	PENNETIER Bernard	9 rue Xavier Blanchard	F 1560	Bâtiment artisanal
A 1046	03/11/2010	PRIOUX Cédric	12 rue des Meuniers	G 2628, 2697 et 2658	Changement de destination + construction garage
A 1047	05/11/2010	CHONY Armel	2 impasse des Fausses Blanches	F 1553	Cabinet de kinesithé- rapie

#### **DECLARATIONS PREALABLES**

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2076	09/10/2010	LATOUCHE Anthony	8 rue des Moissonneurs	Lot n°4	Abri de jardin
A 2077	20/10/2010	BOUARD Jacky	47 bis rue du Breil	F 888p	Division 1 lot à bâtir
A 2078	25/10/2010	LELIEVRE Didier et Soizic	10 bis rue de la Bride à Mains	Lot n°2	Abri de jardin

A 2079	26/10/2010	LE GAC Stéphane	13 rue des Meuniers	G 2652, 2674 et 2678	Modification de façade
A 2080	27/10/2010	CHIFFOLEAU Jean-François	Les Buis	G 133	Construction préau
A 2081	27/10/2010	AUBIN Vincent	27 rue du Vigneau	G 2517	panneaux solaires
A 2082	28/10/2010	FOUQUET RENOU Karine	9 rue du Breil	F 459	Changement garage en habitation
A 2083	04/11/2010	RONDEAU Jean	3 impasse de la Ville en Bois	F 1534	Mur de clôture
A 2084	05/11/2010	VOYAU Pierre	31 rue du Béziau	G 2805, 2806, 2807 et 2808	Construction d'un porche
A 2085	05/11/2010	BAIZEAU Bruno	7 rue de la Blanchardais	F 507	Réfection toiture et pose d'un vélux
A 2086	06/11/2010	PORTIER Jacques	40 rue du Breil	G 1712	Clôture

Séance levée à 21H35.